

RT  
Place de  
N° du registre :

Imprimé n° 311-0/5 bis.

Instruction n° 1220/DEF/PMAT/  
EG/B du 7 juillet 2000.

Format 42 × 29,7.  
(Recto-verso.)

Autorité ayant constitué le dossier :
Destination donnée à l'engagé(e) :

**ENGAGEMENT ULTERIEUR  
AU TITRE DE L'ARMEE DE TERRE**  
**en vue d'être recruté en qualité d'officier sous-contrat (OSC)**  
(souscrit en application de l'art. 3 du décret n° 73-1219 du  
20 décembre 1973 modifié et de l'art. 4 du décret n° 73-1004  
du 22 octobre 1973 modifié).

Je soussigné(e),

NOM (1) :

Prénoms :

Né(e) le \_\_\_\_\_ à (2)

Situation de famille :

Domicile :

Domicile des parents (ou du représentant légal) :

Profession :

Diplômes :

N° INSEE (10 chiffres) :

Identifiant défense :

Déclare, en vue d'être recruté en qualité d'officier sous contrat (OSC) (3)  
\_\_\_\_\_, vouloir m'engager en toute connaissance de cause au titre de l'armée de terre,  
Pour une durée d'une année,  
A compter du (date de prise d'effet du contrat, en toutes lettres)  
Pour servir initialement au (4)  
(5)

(1) Nom patronymique suivi le cas échéant du nom du conjoint et/ou du nom d'usage.

(2) Ville, commune, département voire pays.

(3) Ajouter la mention « spécialiste » ou « encadrement des formations ».

(4) Mentionner :

Pour les candidats effectuant la formation initiale :

— « aux écoles de Coëtquidan » pour ceux appartenant à la filière « encadrement des formations » ;

— « aux écoles de Coëtquidan puis au... (nom et localisation de la formation d'emploi en vue de laquelle l'intéressé(e) est recruté(e) » pour les candidats appartenant à la filière « spécialistes ».

Pour les candidats n'effectuant pas la formation initiale le nom et la localisation de l'organisme d'affectation de l'intéressé(e).

(5) Ajouter, le cas échéant : « avec le grade d'aspirant ».

J'ai été informé(e) que, conformément au décret n° 73-1219 du 20 décembre 1973 modifié relatif aux militaires engagés, si l'interruption de service est supérieure à une année, le présent contrat comporte une période probatoire d'une durée de six mois. Celle-ci peut être renouvelée pour raison de santé ou insuffisance de formation.

Pendant la période probatoire la dénonciation de mon contrat peut intervenir :

- soit à ma demande ;
- soit sur décision de l'autorité militaire.

A tout moment, ce contrat peut être résilié notamment :

Sur ma demande, et sous réserve de l'acceptation de l'autorité militaire :

- pour motif grave d'ordre personnel ou familial survenu depuis la signature de l'engagement ;
- pour inaptitude à l'emploi, notamment en cas d'échec à la formation ;
- après mise en congé de réforme temporaire et tant qu'une nouvelle décision d'aptitude n'est pas intervenue.

Pour raisons de santé motivant une décision de mise en réforme définitive.

De plein droit dans les conditions fixées par l'article 21-1° du décret du 20 décembre 1973 modifié.

Par l'autorité militaire et à titre de sanction dans les conditions fixées par l'article 23 du décret du 20 décembre 1973.

J'ai été prévenu(e) que :

— les jeunes gens ayant la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française perdent l'usage de cette faculté lorsqu'ils contractent un engagement dans les armées françaises (cf. art. 20-4 et 21-9 du code civil);

— dès ma réussite à la formation initiale d'élève officier sous contrat (EOSC), je souscrirai un contrat d'officier sous contrat (OSC) qui prendra effet le premier jour du mois suivant celui de ma nomination au grade d'aspirant en résiliant de plein droit le présent engagement.

Après avoir eu lecture du présent contrat, je m'engage en toute connaissance de cause, à servir avec honneur et fidélité.

A \_\_\_\_\_, le (6)

*L'engagé(e),*

*Le commissaire de l'armée de terre  
ou l'officier suppléant,*

**A remplir si l'acte a été établi par un officier suppléant.**

Contrat homologué le (6) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ au registre des homologations  
 sous le numéro \_\_\_\_\_  
 par (cachet, sceau de l'Etat et signature du commissaire) :

Transmis au bureau du service national de

Période probatoire renouvelée pour une durée de

A compter du (6)

Par décision n° \_\_\_\_\_ du (6)

Contrat dénoncé, résilié (7) le (6) :  
 — sur demande de l'engagé(e) (7);  
 — par l'autorité militaire (7).

Par décision n° \_\_\_\_\_ du (4)

## Enregistrement des avenants.

N° d'avenant.	Signé le :	Par le CRE ou l'officier suppléant.	N° au registre.	Observations.
1.				
2.				
3.				
4.				
N° d'avenant.	Homologué le :	Par le commissaire.	N° au registre.	Observations.
1.				
2.				
3.				
4.				

(1) Nom patronymique suivi le cas échéant du nom du conjoint et/ou du nom d'usage.

(2) Ville, commune, département voire pays.

(3) Ajouter la mention « spécialiste » ou « encadrement des formations ».

(4) Mentionner :

Pour les candidats effectuant la formation initiale :

— « écoles de Coëtquidan » pour la filière « encadrement des formations »;

— le nom et la localisation de la formation d'emploi en vue de laquelle le candidat est recruté pour la filière « spécialiste »;

Pour les candidats n'effectuant pas la formation initiale le nom et la localisation de l'organisme d'affectation de l'intéressé.

(5) Ajouter, le cas échéant : « avec le grade d'aspirant ».

(6) Date complète en toutes lettres.

(7) Rayer la mention inutile.